



MRC DES
Collines-de-l'Outaouais

253

DQ10.1

Projet de construction d'une ligne à 315kV,
la ligne Chénier-Outaouais

Laurentides-Outaouais 6211-09-001

Le 9 juillet 2008

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

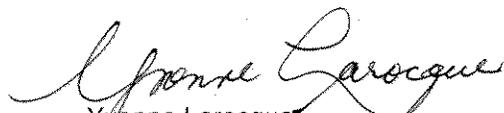
Objet : Projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais
N/D : 815.550/003

Madame,

Pour donner suite à votre courriel adressé à Monsieur Mougéot, nous vous transmettons sous le couvert de la présente, copie conforme de la résolution 08-06-180 adoptée par le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais lors de sa séance régulière tenue le 19 juin 2008.

Par cette résolution, le Conseil de maires déclare le projet mentionné en exergue conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame Méthot, l'expression de nos salutations distinguées.


Yvonne Larocque
Adjointe administrative

P. j.



MRC DES
Collines-de-l'Outaouais

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais tenue le 19 juin 2008 au Centre administratif de la MRC à Chelsea (Québec) sous la présidence du Préfet et maire de la municipalité de Val-des-Monts, monsieur Marc Carrière et à laquelle il y avait quorum

08-06-180 Avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement en regard du projet de construction de la ligne à 315 kV reliant le poste Chénier au poste Outaouais – Hydro-Québec

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais portant le numéro 44-97 est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QU'Hydro-Québec entend construire une nouvelle ligne à 315 kV sur environ 114 km entre le poste Chénier à Mirabel et le poste de l'Outaouais, présentement en construction, sur le territoire de la municipalité de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE cette nouvelle ligne s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* et qu'elle répond à une demande adressée par Hydro-Québec Production à TransÉnergie pour la mise en place d'une interconnexion d'une capacité de 1 250 MW en Outaouais ;

ATTENDU QUE cette nouvelle ligne sera construite dans la même servitude appartenant déjà à Hydro-Québec, du côté nord, de la ligne existante à 315 kV Chénier-Vignan et qu'il s'agit de la variante retenue de moindre impact sur les territoires visés;

ATTENDU QU'Hydro-Québec, en vertu de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, se doit de signifier aux MRC sur le territoire desquelles se situe le projet et obtenir également un avis de conformité relatif aux objectifs du schéma d'aménagement et ce, conformément à l'article 157 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement et du développement local a analysé le projet tel que signifié aux documents « Étude d'impact sur l'environnement concernant le projet Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais » (volumes 1 et 2) et a conclu à la conformité de ce dernier aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Armand Renaud
APPUYÉ par le MAIRE Roger Laflamme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 157 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), déclare le projet d'Hydro-Québec à l'effet de construire la Ligne à 315 Kv reliant le poste Chénier (à Mirabel) au poste Outaouais (à L'Ange-Gardien), conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Stéphane Mougeot
Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint